



Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activité qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :

Pour l'entreprise (session en entreprise)

- Présence d'un gestionnaire;
- Fournir un local pour la session de formation

Pour le participant

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

CLIENTÈLE VISÉE

Toute personne qui manutentionne ou transporte, par véhicule routier, des marchandises dangereuses.

OBJECTIF GÉNÉRAL

À la fin du cours, les participants seront en mesure de transporter des marchandises dangereuses en respectant les exigences réglementaires qui visent notamment à assurer la sécurité des travailleurs, de l'environnement et du public.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À la fin du cours, le participant sera en mesure :

- D'associer les pictogrammes aux classes de marchandises dangereuses
- D'identifier si un document d'expédition est complet
- De s'assurer que les marchandises sont correctement identifiées et en bon état
- D'apposer les plaques requises sur les grands contenants de marchandises dangereuses
- D'appliquer les règles concernant les tunnels et les passages à niveau
- D'appliquer les règles de sécurité lors du transport de marchandises dangereuses

CONTENU DU COURS

- Classification

Classes des marchandises dangereuses

- Responsabilité de l'expéditeur
- Responsabilité du transporteur
- Description des produits
- Documentation
 - Responsabilité de l'expéditeur
 - Responsabilité du transporteur
 - Contenu du document
- Indications de danger
 - Responsabilité de l'expéditeur
 - Responsabilité du transporteur
 - Petits contenants
 - Grands contenants
 - Suremballage

- Cas particuliers
 - Tunnels
 - Passages à niveau
 - Rejets accidentels
 - Exemptions
 - Autres (au besoin)
- Règles générales de sécurité
 - Danger des marchandises dangereuses
 - Arrimage
 - En cas d'urgence
- Il est très important d'aviser votre conseiller si vous faites du transport :
 - Vers les États-Unis
 - De produits qui nécessitent un plan d'intervention d'urgence
 - De produits de classe 1, 6.2 et 7

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

De brèves explications suivies d'exercices d'apprentissage sont privilégiées comme approche pédagogique afin que les participants acquièrent des connaissances et améliorent leurs compétences.

MATÉRIEL REMIS À L'ENTREPRISE

- Guide ACQ
- Fiches TMD
- Guide pour la déclaration des incidents impliquant des marchandises dangereuses
- Cartes-certificats TMD employeur

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS

- Guide du participant TMD
- Exercices TMD
- Examen TMD
- Collants plaques
- Cartes-certificats TMD employé

ÉVALUATION

Des exercices d'apprentissage tout au long du cours et un examen à la fin assurent l'acquisition des connaissances.

DURÉE

4 heures de contenu théorique

ATTESTATION

Après la formation, chaque participant recevra une attestation indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée. Ces attestations seront expédiées à l'employeur.

